



AGENT·E D'ENTRETIEN D'ESPACES (« cantonnier·ère ») (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)	
Affectations possibles :	Parcs et jardins de Paris, Bois de Boulogne et Vincennes, cimetières intra muros et parisiens de Bagneux, Pantin, Thiais, Ivry et Saint-Ouen.
Fonctions :	<p><u>Le socle commun</u> des tâches de tous les agent·e·s d'entretien d'espaces est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage (ramassage de papiers, de déchets, de feuilles et débris divers, balayage) ; • Collecte des déchets (collectes des réceptacles de propreté, de conteneurs, de dépôts sauvages...) ; • Petits travaux d'entretien de mobilier urbain, de signalétique et des infrastructures publiques présentes sur ces espaces ; • Nettoyage de graffitis sur le mobilier urbain ; • Sablage ou déblaiement des voies, allées et chemins en cas de neige ou de gel ; • Assurer une bonne relation à l'usager afin de mieux répondre aux attentes des habitants ; • Participation à des manifestations événementielles et à leur organisation. <p>En fonction de l'affectation de l'agent·e, viennent s'ajouter à ces missions de base, des activités spécifiques à chaque service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cimetière : Nettoyage des divisions funéraires et des voiries, désherbage mécanique, lutte alternative et écologique de l'enherbement. Mise en place de dispositifs de sécurité pour les grandes cérémonies ; • Parcs et jardins : Désherbage, entretien et petites réparations du mobilier urbain, nettoyage des puisards, caniveaux et fontaines, contrôle quotidien des jeux, des aires de jeux et des toilettes publiques, ouverture des parcs et des jardins, entretien des fermes urbaines si la division en comporte une, etc ; • Bois de Vincennes et Boulogne : Fontainerie, curage des lacs et rivières, petit entretien général (maçonnerie, réfection d'allées...) ; • Service patrimoine et logistique : Pose, entretien et réparation du mobilier urbain des espaces verts et des jeux d'enfants, petits travaux de maintenance (peinture, maçonnerie, plomberie, menuiserie, enlèvement de graffiti).
Temps de travail	39h avec 25 jours RTT. En fonction des affectations, travail du lundi au vendredi (repos samedi et dimanche) <u>ou</u> travail du mardi au samedi (repos dimanche et lundi)
Horaire de travail :	Été : de 7h30 à 16h18 Hiver : 8h à 16h30 (bois, cimetières) ou 7h30-16h (parcs et jardins)

Permanence :	En fonction des affectations, notamment dans les parcs et jardins, possibilité de : - permanences le week-end et les jours fériés réguliers - permanences de propreté organisées dans le cadre d'événements particuliers (la Toussaint, par ex.)
Conditions de travail :	Travail en extérieur, exposé aux intempéries. Travail en équipe. Aptitudes aux charges lourdes et à la marche prolongée.
Rémunération mensuelle nette minimum de l'ordre de : Prime spéciale d'installation :	1 450 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes) De l'ordre de 2 080 € (soit un montant net d'environ 1 900 €)
Modalités de recrutement :	Recrutement sur test avec des épreuves écrites, pratiques et orales après présélection des candidatures. I - Epreuves écrites d'admissibilité : 1) Mises en situation professionnelle comportant des éléments de calculs, des questions à réponses courtes et à l'étude d'itinéraires sur plan. (durée 30 min - coefficient 1) 2) Rédaction d'un rapport à partir d'un évènement survenant au cours des fonctions (durée 30 minutes - coefficient 1) II - Epreuves pratique et orale d'admission : 1) Epreuve pratique de mise en situation professionnelle : Marche à pied (durée environ 45 minutes - coefficient 1) Parcours selon un plan simulant une mission de traitement phytosanitaire ou de soufflage de feuilles. 2) Epreuve orale : Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel vous disposerez des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée 15 minutes - coefficient 1)
Pour postuler :	Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité) en y précisant bien l'emploi recherché, à la Mairie de Paris : Adresse postale : Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04 Accueil du Bureau du recrutement  2, rue de Lobau 75004 Paris Métro : Hôtel de Ville Horaires d'ouverture : de 9h à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés
Informations générales sur les recrutements sans concours :	Site internet www.paris.fr - rubrique insertion, emploi et formations